6 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris
+33 1 42 65 90 61
www.vnca.fr

CONTROLE PERMANENT

Le contrôle permanent consiste en la mise en œuvre au sein des établissements financiers d'un dispositif comprenant plusieurs niveaux de contrôle des activités / opérations

Contexte

Le déploiement d'un dispositif de contrôle permanent répond à des exigences réglementaires réunies dans **l'arrêté du 3 novembre 2014** relatif au *« contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution ».* Il fait suite au règlement CCLRF 97-02 qui a été abrogé.

Les organisations des établissements concernés ayant fortement évoluées, la revue de ce règlement permet de prendre en compte les pratiques relatives à la rémunération, à la gestion de la liquidité, à la gouvernance et plus globalement s'aligner sur les exigences relatives au capital interne figurant dans la CRD IV. Tout comme le guide émis par l'AMF *(DOC 2014-06)* à destination des sociétés de gestion, l'arrêté du 3 novembre 2014 s'inspire largement des principes édictés par le *Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). Sous une forme révisée, le COSO 2 succède en 2004 au COSO 1 (datant de 1992) et qui avait servi de base au règlement CRBF 97-02 sur le Contrôle interne. Actuellement, le système des « **3 lignes de défense** », en vigueur dans la plupart des établissements de la place, est issu de ce référentiel.

Programme

Contexte réglementaire

- Renforcement du règlement CRBF 97-02 en 2014
- Nécessité d'adapter la gestion des risques bancaires

Rappel des fondamentaux du Contrôle interne

- Référentiels externes
- Processus et objectifs du contrôle interne
- Organisation du contrôle interne dans les banques

Dispositif de contrôle permanent

- Identification, évaluation et priorisation des risques

6 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris
+33 1 42 65 90 61
www.vnca.fr

- Mise en place et suivi des contrôles
- Focus contrôle permanent de 1er niveau
- Focus contrôle permanent de 2nd niveau

Cas pratiques de mise en place du dispositif

- Evaluation des dispositifs en place
- Cartographie : processus, intervenants, risques
- Architecture d'un dossier permanent
- Plan de révision
- Mise en œuvre et suivi des contrôles

Conclusion et échanges

- Impact du dispositif dans l'organisation interne
- Retours d'expérience

Modalités

Objectifs et attentes

- Comprendre les concepts et les enjeux du contrôle permanent
- Organisation et gouvernance du dispositif au sein des établissements
- Echanger sur les pratiques de mise en œuvre du dispositif
- Retours d'expérience sur les cas pratiques

Profil des Participants :

- Filières contrôle et révision
- Filière Audit
- Filière Risques internes
- Responsable Normes
- Directions financières

Durée et lieu de la formation :

- 1 journée (7h)
- Sur site (intra) ou au sein de locaux du cabinet VNCA (inter)

6 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris
+33 1 42 65 90 61
www.vnca.fr

Ce programme peut faire l'objet d'adaptation, notamment en fonction de vos demandes spécifiques, du profil des participants et de la structure des établissements.

Consultez-nous pour tous renseignements :

Nous contacter

Téléphone	**+33** (0)**1 42 65 90 61**
Formulaire à renseigner	Société : Nom : Fonction / Service : Tél. : Email : Message :
Adresse courriel	formation@vnca.fr